



Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Collectif Cistude
BP 60049
13142 MIRAMAS CEDEX
collectif.cistude@laposte.net

Miramas, le 30/04/2024

Mme Ginette VASTEL

M. Bernard-Henri LORENZI

Garants de la concertation publique sur le projet HyVence

Objet : Contribution à la concertation publique sur le projet HyVence

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet Hyvence, la Société Géosel projette de couvrir de panneaux solaires les étangs de Lavalduc et de l'Engrenier dans les Bouches-du-Rhône. Entre les deux étangs, sur le Plan d'Aren, Géosel planifierait une usine de production d'hydrogène.

Pour construire cette usine, des remblais colossaux seraient nécessaires. L'usine fonctionnerait 24 heures par jour, 365 jours par an, ce qui imposerait la construction d'une ligne à haute tension de 225 000 volts ainsi que plusieurs pipelines pour transporter de l'eau brute, de l'eau de mer, des eaux traitées, de l'hydrogène.

Le collectif Cistude a abordé cette concertation avec un *a priori* favorable pour le photovoltaïque. Toutefois, si le dérèglement climatique est effectivement un facteur majeur du dérèglement environnemental global, ce serait une grave erreur de négliger ses autres composantes : artificialisation des sols, pollution des sols, de l'air, des eaux douces et des océans, bouleversement écosystémiques liés aux espèces invasives, pillage des ressources, déforestation, etc. L'effondrement de la biodiversité, conséquence ultime de tous ces facteurs cumulés, agit en retour sur le climat, et fragilise les écosystèmes. L'étude publiée le 10 janvier 2022 par une équipe internationale de chercheurs dans *Biological Review (The Sixth Mass Extinction: fact, fiction or speculation ?)*, R.H. Cowie, P. Bouchet, B. Fontaine) démontre l'ampleur de la sixième extinction de

masse du vivant dont l'activité humaine est entièrement responsable. Aussi, il serait irresponsable de n'évaluer un projet se présentant comme écologiquement vertueux qu'à l'aune de la nécessaire décarbonation en négligeant la biodiversité.

C'est donc avec la volonté de porter sur HyVence un regard englobant tous les risques environnementaux que nous avons participé aux quatre réunions de concertation publique sur ce projet.

Au fil de cette concertation sont apparus plusieurs éléments mettant en cause son opportunité.

1. Un dossier de concertation trompeur

Les conditions d'un débat démocratique loyal n'ont pas été réunies dans le cadre de cette concertation.

Dans la synthèse du dossier de concertation préalable, les deux maîtres d'ouvrages (RTE et Géosel) s'engagent à « fournir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet par le public, y compris les personnes non spécialistes du sujet » (p.2). Cette condition, sans laquelle la sincérité et le bon déroulement des débats n'est qu'un leurre, n'a pas été respectée.

Ainsi, dans ce même document (p.7), et dans le dossier lui-même (p.61), Géosel affirme que « *du fait du long passé industriel du site et de la forte salinité des étangs, la biodiversité sur les bassins et leurs alentours est peu abondante* ». Cette même argumentation, largement diffusée dans la presse, fut reprise lors de l'atelier thématique « Environnement et sécurité » dédié partiellement à la biodiversité, le 16 avril, à Port-de-Bouc, sans que le bilan détaillé de l'étude d'impact ne soit présenté.

Par une étude bibliographique (base de données Silene, fiche ZNIEFF, étude d'impact réalisée par le bureau d'étude Engis pour la concertation sur la liaison Salon-Fos) et ses propres relevés faunistiques et floristiques sur le terrain, le collectif Cistude a démontré l'inanité des affirmations de Géosel (verbatim 16 avril 2024, p. 44 à 50).

Une nouvelle confrontation entre l'étude d'Eco-Med et les conclusions du collectif Cistude, lors de l'atelier « Usages et paysages » du 24 avril, à Saint-Mitre-les-Remparts, a permis d'établir la parfaite adéquation entre les données collectées par Eco-Med et celles du collectif Cistude. Pourtant, Géosel prétendait jusque-là justifier ses dires en s'appuyant sur l'étude d'impact préalable réalisée par le bureau d'étude Eco-Med.

Comment, alors que la biodiversité est d'une richesse exceptionnelle, celle-ci a-t-elle pu être niée dans le dossier de concertation ? La réponse appartient au représentant d'Eco-Med : « C'est

probablement quelqu'un qui a comprimé notre étude en deux-trois phrases. C'est très clair » (verbatim 16 avril 2024, p.50).

L'interprétation de l'étude d'Eco-Med présentée par Géosel dans le cadre de cette concertation est déloyale. Sans la contre-enquête menée par le collectif Cistude, cette fausse information sur la biodiversité aurait prévalu pendant toute la durée des débats. À ce jour, elle est encore la seule à la disposition des personnes qui ne peuvent se déplacer lors des réunions. Ces citoyennes et ces citoyens sont donc toujours désinformés par le dossier de concertation préalable, disponible sur le site de la concertation et dans les mairies du territoire concerné.

2. Une biodiversité exceptionnelle

Un site doublement classé ZNIEFF

Le site correspond au territoire de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) des Etangs de Lavalduc et de l'Engrenier (Identifiant national : 930020178 - Identifiant régional : 13109103).

Il s'agit d'une ZNIEFF continentale de type I, incluse dans la ZNIEFF de type II des étangs de Lavalduc, de l'Engrenier, de Citis, du Pourra et des Salins de Rassuen (Identifiant national : 930012434 - Identifiant régional: 13109100).

Cette double appartenance traduit à la fois la richesse biologique intrinsèque du site et son rôle majeur dans un ensemble écosystémique remarquable plus large constitué par un chapelet de zones humides séparées par des zones forestières ou agricoles.

Il convient ici de rappeler les critères de l'Inventaire ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type I sont des espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. **Ce sont les zones les plus remarquables du territoire .**

Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une biodiversité ancienne et inventoriée depuis des siècles

Un des arguments tendancieux avancé par Géosel repose sur une assertion erronée ne reposant sur aucune base sérieuse : la biodiversité du site, décimée par l'activité d'une usine de soude au début du XIX^e siècle, n'aurait jamais pu se reconstituer. C'est faux. Pour le seul XIX^e siècle, la base de données Silène, du Système d'information sur l'inventaire naturel patrimonial (SINP), fait état de

douze relevés botaniques. L'un d'entre eux, particulièrement significatif, prouve la continuité de l'expression du vivant sur le Plan d'Aren depuis ces temps lointains jusqu'à nos jours. Le 26 mai 1879, Monsieur André Alphonse Autheman, maire de Martigues et botaniste, a prélevé sur le Plan d'Aren et conservé dans son herbier un échantillon de l'espèce Sainfoin très épineux (*Hedysarum spinosissimum*) aujourd'hui protégée. Depuis, cette espèce a été mentionnée sur le site à plusieurs reprises. Elle est toujours présente.

Une biodiversité actuelle d'une exceptionnelle richesse

L'étude d'Eco-Med fait état de 178 espèces d'invertébrés, 6 espèces d'amphibiens, 10 espèces de reptiles, 86 espèces d'oiseaux, 26 espèces de mammifères dont 16 de chiroptères, 180 espèces floristiques. Cet inventaire n'est pas définitif et sera abondé par les données 2024. Un grand nombre de ces espèces bénéficient d'une protection régionale ou nationale. Il est impossible, ici, de les citer toutes. En voici un aperçu :

- La plupart des oiseaux sont protégés. Parmi les plus emblématiques, on peut citer le flamant rose « présent en alimentation, en dortoir, en repos, en zone de stationnement » sur les étangs (verbatim 16 avril 2024, représentant d'Eco-Med, p. 50), le Tadorne de Belon (nicheur), le Gravelot à collier interrompu (nicheur), l'Avocette élégante, l'Échasse blanche.
 - Les six amphibiens et les dix reptiles (notamment le Seps strié et le Psammodrome cendré) sont protégés.
 - Un insecte patrimonial protégé à enjeu très fort, la Zygène cendrée (*Zygaena rhadamentus*) est présent sur le site.
 - La richesse des communautés végétales du Plan d'Aren est exceptionnelle. Six espèces végétales protégées sont présentes. Trois d'entre elles sont classées à enjeu très fort par le Conservatoire National Botanique Méditerranéen (CNBMed - Hiérarchisation des enjeux de la flore en région PACA) : le Limonium plutôt dur (*Limonium duriusculum*), le Limonium de Provence (*Limonium cuspidatum*), le Myosotis fluet (*Myosotis pusila*). Les trois autres sont classés à enjeu fort : la Bugrane sans épines (*Ononis mitissima*), le Liseron rayé (*Convolvulus lineatus*), le Sainfoin très épineux (*Hedysarum spinosissimum*). Certaines de ces espèces protégées sont si abondantes sur le Plan d'Aren qu'elles sont, dans de larges secteurs, majoritaires et dominantes.
- L'abondance du Liseron rayé (*Convolvulus lineatus*) est proprement stupéfiante : des centaines de milliers de plants de cette espèce protégée sont présents sur le site, formant parfois un véritable tapis.

Les *Limonium*, particulièrement représentés, délimitent une très vaste surface sur le Plan d'Aren correspondant à un habitat d'intérêt communautaire : la Steppe salée méditerranéenne à lavandes de mer, ou Steppe à *Limonium*. Cet habitat est classé à enjeu très fort (DREAL PACA, 2012, Fiche synthétique Habitats et espèces d'intérêt communautaire).

Le Liseron rayé et la Steppe à *Limonium* occupent notamment la partie du Plan d'Aren sur laquelle Géosel projette de construire l'usine de production d'hydrogène. L'abondance de ces espèces est telle qu'aucune compensation de leur destruction ne peut être sérieusement envisagée.

3. Un rôle essentiel dans le fonctionnement d'un écosystème plus large

Selon l'Atlas de la biodiversité des communes de l'Étang de Berre (Faune-Paca n° 22, Fos-sur-Mer), « les Étangs de Lavalduc, l'Engrenier et L'Estomac jouent un rôle relais entre la Crau et l'Étang de Berre et revêtent ainsi un très grand intérêt pour l'avifaune aquatique et paludicole, qu'elle soit nicheuse, hivernante ou migratrice de passage ».

4. Un site naturel fréquenté quotidiennement par de multiples usagers

À l'est de Fos-sur-Mer, ce dernier espace naturel est d'autant plus précieux qu'il échappe à l'industrialisation et à l'urbanisation massives qui caractérisent ce territoire. En ce lieu unique peuvent se ressourcer les randonneurs, les cavaliers, les cyclistes, les naturalistes, les promeneurs solitaires ou en famille, les écoliers, les collégiens, les lycéens, les étudiants, les archéologues, les photographes, les peintres, les amateurs de couchers de soleil flamboyants, les contemplateurs de flamants roses, les artistes, les poètes...

L'étang de Lavalduc, l'étang de l'Engrenier, le Plan d'Aren, associés aux marais de Rassuen, aux étangs de Citis, du Pourra, de l'Estomac et aux zones terrestres naturelles ou agricoles interstitielles, parmi lesquelles la forêt domaniale de Saint-Blaise, constituent un ensemble écosystémique remarquable qui nécessiterait une approche de gestion écologique globale fondée sur la préservation de la biodiversité et excluant toute nouvelle emprise industrielle, routière ou urbaine.

En conséquence, le collectif Cistude émet un avis défavorable au projet HyVence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le collectif Cistude
Christian Marquis, coprésident

